SYNDICAT DES MOULINS CSQ

PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LISTE DE RAPPEL ET LISTE PRIORITAIRE

Bonjour,

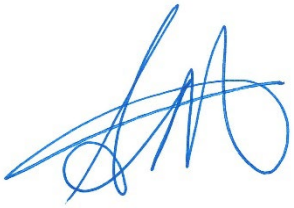
Les listes de rappel et prioritaire seront publiées le 15 décembre 2026 par le CSSDA. **Comme chaque année, nous vous invitons à porter une attention particulière à ces listes**.

Prenez le temps (comme vous devriez le faire chaque année) de vérifier l'information inscrite à votre nom et au nom des gens de votre sous-spécialité. Si vous croyez qu'il y a une erreur, demandez par écrit à madame Catherine Bergeron, conseillère en gestion du personnel du Service des ressources humaines du CSSDA, de faire les corrections nécessaires (modèle de lettre ci-inclus). Veuillez acheminer vos demandes de corrections **au plus tard 3 semaines après la publication des listes**. Après cette date, nous considérerons ces listes comme étant exactes.

N'oubliez pas que l'erreur est humaine et que vous avez avantage à vérifier ces listes attentivement.

Le CSSDA doit vous ajouter « l'habileté modulaire » si vous avez enseigné trois fois un même module (13-2.06, alinéa E de l'entente locale) dans une autre sous-spécialité (depuis février 2009).

Liste d'ancienneté :	une liste pour tout le personnel enseignant régulier du CSSDA.
Liste prioritaire : 13-7.24 EL	cette liste est utilisée pour l'octroi des postes réguliers (en voie de permanence). Seuls y apparaissent les enseignantes et enseignants inscrits au volet figé de la liste de rappel.
Liste de rappel : 13-2.06 EL	une liste par centre utilisée pour l'octroi des contrats à temps partiel et des heures d'enseignement rémunérées à taux horaire par sous-spécialité. Cette liste comprend deux volets : **Volet figé** : pour y accéder, il faut être légalement qualifié, avoir réussi l'épreuve de français, avoir fait 720 heures pour la formation professionnelle et avoir une évaluation positive. **Volet non figé** : on peut y accéder après une année de travail, si la direction le décide. Vous devez y être inscrit si vous avez travaillé sur trois années scolaires consécutives. Pour comptabiliser que des heures de suppléance, il faut avoir fait 300 heures dans une même année scolaire.



André Massé, secrétaire-trésorier
Responsable de la formation professionnelle

Madame Catherine Bergeron
Conseillère en gestion du personnel
Centre de services scolaire des Affluents
80, rue Jean-Baptiste-Meilleur
Repentigny (Québec) J6A 6C5

Objet : Liste de rappel et liste prioritaire

Madame,

La présente a pour but de faire corriger une ou des erreurs apparaissant sur les listes mises à jour au 30 novembre 2026.

Listes	Ce qui est écrit (l'erreur)	Ce qui aurait dû être écrit
Rappel		
Prioritaire		

Veuillez agréer, madame Bergeron, l'expression de mes meilleures salutations.

_____
Nom

_____
Matricule

_____
Centre

c.c. : Direction du centre
Déléguée ou délégué syndical du centre
André Massé, SERM